

Emetteur : FBL N° panneau : PPD IT6
Affiché le : 21/11/2025 Retiré le : 21/04/2026

Annexes : Non [] O [] Voir accueil

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1		Arrêté n° ATM	2025	083
COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94		Catégorie	Culture et sport	
		Nombre de pages	1	/ 1
		Paraphe		

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

Terrain d'honneur et annexe impraticables

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

ARRETE

ART 1 - En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.

ART 2 - Les entraînements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits le samedi 22 et le dimanche 23 novembre 2025.

Ampliation adressée au :

JOUY, le 21/11/2025

- District d'Eure et Loir.

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,
Jacky TARANNE



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la notification le : 21 NOV. 2025
-et de l'affichage le :